



Si tu loues un logement, il est obligatoire de l'assurer, c'est une des choses que va te demander ton propriétaire. L'assurance minimum que tu peux prendre c'est celle contre les incendies et les dégâts des eaux (c'est-à-dire les inondations).

> Assurer son logement

• L'assurance multirisque-habitation

Tu peux aussi décider de t'assurer contre le vol, et bris des glaces (si quelqu'un casse une de tes fenêtres). Le prix de l'assurance varie en fonction des choses contre lesquelles tu t'assures et de la surface de ton appartement. Attention, dans la plupart des cas, "la garantie vol n'est assurée que s'il y a effraction et pour un logement protégé", ce qui veut dire que si jamais, tu as oublié de fermer ta porte à clé ou ta fenêtre et que tu te fais voler quelque chose (touchons du bois), tu ne pourras pas faire fonctionner l'assurance. En tous cas, si tu es victime d'un cambriolage, tu dois déposer une plainte au commissariat de police le plus proche de chez toi, et ne toucher à rien jusqu'à ce que la police ne t'en ait donné l'autorisation. Après cela seulement, tu pourras faire une déclaration auprès de ta société d'assurance.

<http://www.assurances-etudiants.com/>

• Assurer sa personne

Tu dois également souscrire à une assurance pour la responsabilité civile, au cas où tu provoquerais un accident. La responsabilité civile est souvent comprise dans le contrat de l'assurance multirisque-habitation. Tu peux te renseigner auprès des mutuelles étudiantes qui proposent aussi des assurances.

La responsabilité civile est obligatoire pour faire un stage. Plus d'infos sur ce site :

<http://www.assuranceresponsabilitecivile.com/>

> Lexique de l'assuré(e) modèle

- **Un cambriolage** : c'est un vol subi dans un local comme un logement par exemple.
- **Une effraction** : acte par lequel un individu s'introduit illégalement dans une propriété publique ou privée. Pour considérer l'acte comme une effraction, il doit y avoir bris de clôture ou fracture de serrure ; dégradation de meubles pour prendre ce qu'il y a à l'intérieur, exemple : il est rentré par effraction.
- **Une formalité** : c'est une opération que tu dois faire pour respecter une règle légale ou administrative. Souvent employé au pluriel, exemple : pour m'inscrire à la BU (Bibliothèque Universitaire), je dois accomplir quelques formalités comme remplir un formulaire, apporter une photo, montrer ma carte d'étudiant...
- **Une infraction** : c'est le fait de ne pas respecter une loi, une règle... être en infraction, commettre une infraction, subir une infraction, verbe : enfreindre (une loi).
- **Une plainte** : c'est lorsque tu es victime d'une infraction (agression, vol, délit de faciès), et que tu te rends au commissariat pour que la Justice prenne connaissance de ce qu'il s'est passé et qu'elle mette en mouvement une action publique (enquête, jugement, condamnation, recherche de témoin...). Déposer une plainte contre + [nom de la personne qui est coupable] pour + [nom du type d'infraction]. Exemple : déposer une plainte contre X pour vol.